

ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA **SOUVERAINETÉ**
DU QUÉBEC

Phase II des États généraux
sur la souveraineté du Québec
Cahier de travail - Assemblée du 6 avril 2013



États généraux sur la souveraineté du Québec

Démarrage de la Phase II

Cahier de travail du 6 avril 2013



8 h à 9 h - Inscription

9 h à 10 h

Ouverture de l'Assemblée, *par Gilbert Paquette*

Rapport des commissaires sur la tournée des régions et présentation des résultats de la Phase I, *par Michelle Bussières*

Présentation de la Phase II, *par Danic Parenteau, Renaud Lapierre et Tania Kontoyanni*

10 h à 10 h 30 - Pause

10 h 30 à 12 h 30

Ateliers (*voir page suivante*)

12 h 30 à 14 h - Dîner libre

14 h à 16 h 15

Présentation des rapports des ateliers et vote en plénière sur les résolutions, *présidence d'assemblée par monsieur Pierre Paquette*

16 h 15 à 16 h 30 - Pause

16 h 30 à 17 h

Discours de monsieur Jean-Martin Aussant, *chef d'Option nationale*
Discours de monsieur André Frappier, *coporte-parole de Québec solidaire*
Discours de monsieur Alexandre Cloutier, *ministre délégué à la Gouvernance souverainiste, gouvernement du Québec*

17 h

Discours de clôture, *par monsieur le Premier ministre Bernard Landry*
Mot de la fin, *par Gilbert Paquette*
Levée de l'Assemblée

Les ateliers :

Chantier n° 1 – Souveraineté populaire et pouvoir constituant : Ateliers 1 et 2

Chantier n° 2 – Économie et souveraineté : Ateliers 3 et 4

Chantier n° 3 – Mobilisation et action politique : Ateliers 5 et 6

<p>souveraineté populaire et pouvoir constituant</p> <p>1</p> <p>Danic Parenteau avec André Binette et Patrick Taillon</p>	<p>souveraineté populaire et pouvoir constituant</p> <p>2</p> <p>Sébastien Ricard avec Daniel Turp et André Larocque</p>	<p>économie et souveraineté</p> <p>3</p> <p>Renaud Lapierre avec Stéphane Gobeil et Carl Grenier</p>
<p>économie et souveraineté</p> <p>4</p> <p>Amélie Dionne avec Robert Laplante et Louis Bernard</p>	<p>mobilisation et action politique</p> <p>5</p> <p>Tania Kontoyanni avec Michel Lemieux</p>	<p>mobilisation et action politique</p> <p>6</p> <p>Alice Tavares Mascarenhas avec Pierre Dubuc</p>

- Réseau WiFi : **PURI** ● Mot de passe du réseau : **PUR12345** ●

Suivez-nous sur Twitter @EtatsgenerauxQC
Fil Twitter de l'Assemblée #EGPhase2

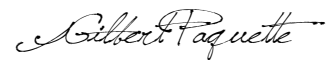
Bonjour amis indépendantistes,

Au nom du Conseil de la souveraineté du Québec, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée des États généraux sur la souveraineté.

Cette nouvelle phase qui débute aujourd'hui nous permettra de passer des blocages du régime identifiés dans la Phase I, aux moyens de les franchir et aux projets que pourrait réaliser le Québec souverain. Au Conseil, nous misons sur l'action de la société civile dans la foulée du printemps québécois de 2012 pour relancer la démarche d'émancipation nationale, sur la base de la souveraineté du peuple québécois qui seul, a le droit et le pouvoir de décider de son avenir politique. Nous voulons également mettre l'accent sur les projets de développement qu'un Québec indépendant pourra réaliser. Nous voulons enfin identifier les actions que le Conseil pourrait mettre en œuvre pour faire avancer l'idée souverainiste.

Le tollé de réactions hostiles au Canada anglais au simple rappel de la règle du 50 % + 1 pour sortir du Canada, ainsi que les actions quotidiennes de l'État canadien, dont son récent budget, nous rappelle que les blocages du Québec dans le Canada s'accroissent. Les Québécois sont de plus en plus minoritaires dans l'ensemble canadien, contrôlant de moins en moins leurs affaires. Près de la moitié de notre budget nous échappe et le gouvernement canadien l'investit régulièrement dans d'autres priorités que les nôtres, contrairement à nos besoins et à nos valeurs. Et au moment où l'avenir de la planète se joue toujours davantage sur la scène internationale, nous ne pouvons pas y participer collectivement, notre État national étant constitutionnellement soumis au carcan canadien qui nous a été imposé.

Ensemble, nous pouvons nous en libérer



Président du Conseil de la souveraineté du Québec

Il y a un peu plus d'un an, la Commission nationale des États généraux sur la souveraineté du Québec amorçait ses travaux. Nous avons, depuis, parcouru les régions du Québec pour recueillir vos points de vue sur les obstacles au plein épanouissement de notre nation, engendrés par son appartenance à la Fédération canadienne.

En ce jour du 6 avril 2013, c'est avec un enthousiasme certain que nous vous retrouvons dans notre Capitale nationale pour entamer la deuxième phase de nos travaux en échangeant avec vous sur l'avenir : la liberté possible, le pays rêvé, la poursuite de nos aspirations.

Au nom de mes collègues commissaires, je vous souhaite une journée inspirante, stimulante et pleine d'espoirs.

Merci d'être là.



Porte-parole de la Commission nationale des États généraux sur la souveraineté du Québec

Les États généraux sur la souveraineté du Québec - Les États généraux sur la souveraineté du Québec sont une émanation de la société civile.

Depuis quelques années, nombre de groupes ont souhaité leur tenue. Lorsqu'il a été acquis que les organisations y adhèreraient, le Conseil de la souveraineté du Québec a été mandaté pour les organiser.

À cette fin, il a institué une Commission nationale dont le mandat est d'ouvrir un espace citoyen pour que tous les individus et toutes les forces vives du Québec qui réfléchissent au pays fassent le point, convergent et identifient les actions nécessaires à sa réalisation.

La Commission nationale des États généraux sur la souveraineté du Québec, composée de sept personnes, est autonome. Elle planifie, coordonne et autorise tous les travaux nécessaires à l'exécution de son mandat.



Le Conseil de la souveraineté du Québec - Organisme à but non lucratif, le Conseil de la souveraineté du Québec a pour mission la promotion de la souveraineté du Québec. Dans l'exécution de ce mandat, il est le carrefour des diverses sensibilités de la famille indépendantiste et un lieu de dialogue et de concertation de ses forces vives pour la promotion de la souveraineté du Québec. Il assume des tâches d'information, d'éducation, d'animation du débat public, de mobilisation de la population et d'expression de l'appui populaire à la réalisation de l'indépendance du Québec.

Le Conseil de la souveraineté du Québec est composé des personnes suivantes :

Gilbert Paquette (Président)

Raymond Archambault (Président du Parti québécois)

Bernard Rioux (Représentant de Québec solidaire)

Jean-Martin Aussant (Chef d'Option nationale)

Daniel Paillé (Chef du Bloc québécois)

Claudette Carbonneau (Ancienne présidente de la CSN)

Paul Piché (Auteur-compositeur-interprète)

Édith Gendron (Responsable de la table régionale de l'Outaouais)

Robert Lauzon (Responsable de la table régionale de Montérégie)

Pierre-Paul Sénéchal (Responsable de la table régionale de la Capitale-Nationale)

Au début de 2012, suite à des demandes provenant de différents milieux, le Conseil de la Souveraineté du Québec a créé une Commission nationale de sept membres pour réaliser une première phase des États généraux sur la souveraineté (EGS).

La Commission nationale a effectué le mandat qui lui était confié pour cette première phase. Elle a produit un document de consultation, le plus complet à ce jour quant aux blocages imposés au Québec dans le cadre canadien. Ce document a été rendu public en mars 2012 et a servi de base aux discussions qui se sont tenues lors de 13 assemblées publiques régionales, la toute dernière ayant eu lieu le 19 janvier 2013.

Ces assemblées ont regroupé plus de 1 200 participants qui ont discuté du contenu du document de consultation, soumis près de 80 mémoires, approfondi l'analyse des blocages et proposé des pistes d'action politique pour surmonter ce handicap.

Une synthèse de ces propositions a été réalisée et est maintenant rendue publique. La plupart des opinions et propositions qui y sont rassemblées sont convergentes, alors que certaines divergent. Toutes sont matière à débat. Le but de cette Assemblée est justement de faire le tri des différentes opinions et propositions, d'en dégager des consensus et de prioriser ceux qui sont les plus susceptibles de faire avancer l'appui à la souveraineté.

États généraux sur la souveraineté du Québec, 2012

Phase 1 : Quel avenir? PROVINCE? Ou PAYS?

Synthèse des assemblées régionales

Présentation : La Commission nationale des États généraux sur la souveraineté du Québec a élaboré au printemps 2011 un document de consultation, intitulé *Quel avenir? PROVINCE? ou PAYS?*, qui vise à amorcer le débat public sur l'avenir du Québec et à dégager des consensus nationaux quant aux entraves incontournables que le Québec subit dans le système canadien.

Le texte de consultation est divisé en six chapitres et fait état des blocages que le Québec éprouve dans ses rapports avec le Canada sur le plan de son identité, sur le plan du développement économique et durable, du développement régional, de la redistribution fiscale et sociale, de ses relations internationales et sur le plan constitutionnel et institutionnel. Chacun des chapitres se termine en questionnant les lecteurs pour les amener à faire valoir leurs réflexions.

Dans le cadre d'une tournée de consultation, des assemblées publiques ont été tenues dans les régions du Québec au cours des mois de juin à janvier 2013 : Bas St-Laurent (Rivière-du-Loup), Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (Québec), Lanaudière (Joliette), Montérégie (Longueuil, Mont-Saint-Hilaire,

Suroît), Mauricie et Centre-du-Québec (Trois-Rivières), Montréal-Laval (Montréal), Saguenay-Lac-Saint-Jean (Alma, Chicoutimi) et Sherbrooke (Estrie).

Le présent document est la synthèse des mémoires présentés lors de ces assemblées. Les comités organisateurs de chacune des assemblées régionales ont présenté des mémoires faisant état des blocages spécifiques à leur région; des associations, des groupes politiques et des individus ont déposé et présenté des mémoires écrits dans le même sens; ces mémoires ont été commentés par les participants.

Les participants aux assemblées ont globalement exprimé leur accord avec l'exposé des blocages énumérés dans le Document de consultation. Les mémoires déposés ont réaffirmé ou précisé certains blocages en les situant concrètement dans leur réalité régionale; certains ont ajouté des sujets de blocage propres à leur région. L'ensemble des idées sur les blocages éprouvés par le Québec a donc été résumé et classé dans l'ordre des chapitres du Document de consultation. Ces idées telles que présentées sont énumérées en signalant leur provenance régionale.

Au-delà de la question des blocages, les assemblées ont été l'occasion d'exprimer des idées sur les suites de la phase 1 des États généraux sur la souveraineté du Québec, sur la démarche d'accession à la souveraineté, sur les moyens de faire avancer l'idée de souveraineté ainsi que sur les actions à mettre en œuvre une fois la souveraineté acquise.

La liste des auteurs collectifs et des individus qui ont déposé des mémoires écrits est reproduite à l'Annexe 1.

1. Blocages identitaires et linguistiques

De plus en plus, les Québécois affirment leur identité propre par opposition à celle du Canada. Au cœur de cette identité québécoise, on trouve la langue française et un système de valeurs qui lui sont propres. Cependant, la présence d'une importante minorité anglophone, bénéficiant du soutien des politiques du gouvernement canadien et de l'environnement anglo-saxon nord-américain, a obligé le Québec à recourir à l'intervention de l'État pour défendre sa langue et sa culture et les promouvoir dans toutes les sphères de la vie sociale et, plus particulièrement, dans la sphère économique. Le combat du Canada contre la responsabilité exclusive du Québec de légiférer en matière de langue, d'éducation et de culture est une forme d'oppression tranquille, attaquant l'identité et le ciment mêmes de la nation québécoise.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

1.1 – Le combat pour l'identité et les valeurs québécoises

- a. L'intensification des actions fédérales de promotion d'une identité canadienne (drapeau, Postes Canada, Fête de la Confédération, Radio-Canada) est fondée sur la volonté de contrer l'expression de l'identité québécoise (Québec). Cette volonté s'exprime aussi par la persistance, voire le

renchérissement d'une vision royaliste ou monarchiste (Joliette) soutenu par des dépenses majeures (couronne britannique, gouverneur général, lieutenant-gouverneur, visites royales et princières) dilapidées au détriment de notre développement culturel (Joliette, Longueuil).

- b. La vision canadienne promeut le multiculturalisme plutôt que l'interculturalisme encourageant ainsi la concurrence entre les communautés plutôt que la recherche de l'harmonie et de la coopération offertes par l'intégration (Montréal-Laval, Saguenay-Lac-Saint-Jean). Le multiculturalisme pose comme thèse la neutralité de la culture de la société d'accueil et favorise une société sans dénominateur commun où la ghettoïsation des nouveaux arrivants produit le spectre de l'immigrant perpétuel (Valleyfield).
- c. Le Québec ne peut pas pratiquer une politique de « fourre-tout » (*melting pot*) comme le souhaitent les Canadiens anglais, dont le modèle est celui des États-Unis d'Amérique (Joliette).
- d. L'immigration est une donnée cruciale pour la région montréalaise où plus de 85 % des immigrants choisissent de s'installer. Le partage entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec de la compétence sur l'immigration devient une source de confusion pour les immigrants, qui deviennent tirillés entre la vision canadienne du bilinguisme et la nette prédominance du français comme facteur d'intégration au Québec (Montréal-Laval, Trois-Rivières).
- e. La compétence fédérale sur « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens » exercée par l'entremise de la *Loi sur les Indiens* constitue un obstacle dans les rapports avec les Premières nations au Québec à divers égards : le refus d'adhérer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Montréal-Laval); les pratiques nuisibles à une approche commune d'intégration de la communauté autochtone de Mashteuiatsh (Saguenay-Lac-Saint-Jean); les entraves dans la construction de logements pour les Inuits (Outaouais).

1.2 - La langue française menacée

- a. Le poids des francophones dans la région montréalaise régresse de façon tendancielle. La grande région de Montréal est le principal lieu de rencontre du français et de l'anglais, là où l'avenir du français est menacé par l'anglicisation; c'est la confrontation de la Charte québécoise de la langue française à la Charte canadienne des droits et libertés qui a permis à la Cour suprême du Canada d'en amputer ou d'en charcuter des éléments importants (justice, enseignement, publicité, affichage) (Joliette, Montréal-Laval, Québec, Rivière-du-Loup, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Valleyfield).
- b. En même temps, l'imposition de la dualité linguistique au Canada a entraîné toutes sortes de conséquences :
 - le refus d'assujettir la fonction publique et les organismes fédéraux à la Charte de la langue française favorise la bilinguisation de 10 % de la main d'œuvre québécoise (Longueuil); l'application stricte de la *Loi canadienne sur les langues officielles* amène un résultat analogue (Montréal-Laval);

- la priorité du français est battue en brèche dans l'Ouest-De-L'Île par la voie d'une immigration anglophone massive particulièrement dans le secteur Vaudreuil-Dorion et St-Lazare-Hudson; cette immigration est principalement le fait d'immigrants allophones qui obtiennent leur citoyenneté canadienne en faisant serment d'allégeance à la reine d'Angleterre; l'importante immigration pakistanaise et indienne récente qui est résistante à la francisation accentue le phénomène au point où le Centre de santé et des services sociaux de la région sera bientôt déclaré bilingue (Valleyfield);
 - des programmes d'anglais intensif en 6^e année sont devenus obligatoires (Valleyfield);
 - une disproportion a été créée entre les cours d'histoire et d'anglais au secondaire (Rivière-du-Loup, Valleyfield);
 - la domination anglophone fédérale (notamment par l'action de la Commission de la Capitale-Nationale, CCN) et ontarienne dans la région de l'Outaouais rend problématique, voire impossible l'affirmation et l'épanouissement de l'identité francophone de la région de Gatineau (Outaouais).
- c. Au-delà du blocage objectif d'imposition du bilinguisme (Charte canadienne, Loi sur les langues officielles), il est important de reconnaître le blocage intérieur de ceux qui « [n'osent] pas demander d'être [servis] en français » (Longueuil); pour contrer ce blocage intérieur, pour protéger notre langue, il faudrait recourir à des arguments de cœur plutôt qu'aux explications rationnelles formulées dans le Document de consultation; notre langue n'est pas un outil (utilitaire), mais un élément du cœur (Longueuil).
- d. L'imposition fédérale de la dualité linguistique est largement fondée sur l'inclination des tribunaux à valoriser les droits individuels aux dépens des droits collectifs, ce qui heurte directement l'aspiration à la reconnaissance de la nation québécoise (Montréal-Laval); et tout cela, sans oublier que les juges de la Cour suprême du Canada, y compris les trois juges provenant du Québec, sont nommés par le gouvernement fédéral (Québec).

1.3 - La culture et les médias sous contrôle fédéral

- a. C'est dans la région métropolitaine que la présence de la culture est plus évidente (nombre important d'institutions culturelles et d'artistes-artisans-créateurs). Appuyé par son pouvoir de dépenser des fonds publics, l'État fédéral a envahi ce domaine en finançant des institutions et des programmes culturels. Au-delà du dédoublement et de la confusion créée par ce chevauchement, on a dû subir la politique de retrait fédéral progressif du financement des activités des associations culturelles (Joliette) en même temps que les efforts d'orienter l'appui financier de la culture en ignorant les choix québécois (Joliette). Les coupures du programme fédéral d'aide à l'exportation culturelle ont affecté très négativement les tournées des troupes de théâtre québécois à l'étranger (Mont-Saint-Hilaire). Les politiques en matière de droit d'auteur (compétence fédérale exclusive) ont constamment défavorisé les créateurs et artistes, en particulier depuis l'arrivée d'Internet (Montréal-Laval).

- b. Le domaine des communications à Montréal est impressionnant (cinq stations publiques et privées de télévision, 25 stations privées et communautaires de radio). L'orientation de ce domaine de compétence fédérale exclusive est guidée par la vision canadienne du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le manque de fermeté du CRTC à l'égard de la promotion de la culture francophone au Québec est patent (Saguenay-Lac-Saint-Jean); l'ouverture à la diffusion en deux langues pour les stations dites francophones illustre cette orientation inacceptable (Trois-Rivières).
- c. L'épanouissement du Québec commande que les pouvoirs et les ressources de tous types en matière de développement culturel et de communications soient confiés à ses propres institutions. Une nation ne peut demander à une autre nation de définir son identité et l'expression de sa culture (Montréal-Laval).

2. Blocages économiques et en matière de développement durable

La crise économique, qui est aussi environnementale et sociale, a fait ressortir l'importance des États nationaux. À la suite d'une longue période de déréglementation néolibérale responsable de la crise, les interventions gouvernementales aux États-Unis, en Europe et ailleurs ont empêché l'économie mondiale de s'écrouler. Au Canada, le gouvernement canadien n'a pas pris en compte les besoins du Québec. Au contraire, il a préféré sauver l'industrie automobile ontarienne, tout en maintenant son choix stratégique de privilégier le développement économique de l'Ouest. Or, les intérêts économiques du Canada diffèrent de ceux du Québec, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources naturelles et de l'énergie, de l'environnement, du développement industriel, du transport ou du commerce extérieur. Le Québec, grâce, par exemple, à ses énergies nouvelles et renouvelables, est bien placé pour faire face à l'après-pétrole. Mais le Canada pétrolier a des intérêts qui lui sont propres et, qui plus est, vont à l'encontre de ceux du Québec; lequel est privé aux environs de la moitié de sa capacité budgétaire et de plusieurs leviers pour mettre en œuvre ses politiques et s'entendre avec les acteurs sur la croissance de son économie, d'un développement durable et de l'emploi.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

2.1 - Des intérêts énergétiques en conflit

- a. La valeur élevée du dollar canadien alimentée par les exportations massives du pétrole albertain est devenue nocive pour l'industrie québécoise, notamment en foresterie et dans les produits manufacturés, en rendant ses produits moins concurrentiels à l'étranger (Joliette, Chaudière-Appalaches).
- b. L'appui financier fédéral au développement des sables bitumineux est donné au détriment du développement de l'économie intérieure des régions (Longueuil).
- c. La discrimination fédérale est patente dans l'orientation de ses appuis financiers établis selon le type de ressources énergétiques : un soutien majeur à l'industrie des hydrocarbures, mais rien pour l'hydroélectricité (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

2.2 - L'environnement et le développement durable battus en brèches

- a. Le pouvoir fédéral soutient des activités dommageables pour l'environnement à divers égards :
- l'extraction et la production du pétrole des sables bitumineux alors que l'ensemble des Québécois est attaché à des valeurs basées sur la protection de l'environnement (Joliette, Saguenay-Lac-Saint-Jean);
 - l'octroi d'avantages fiscaux pour la dépréciation accélérée des activités d'extraction et de production du pétrole des sables bitumineux (Joliette);
 - la mobilisation de sa diplomatie et de ses stratégies de communication pour lever les obstacles créés par l'engagement des gouvernements étrangers soucieux de la protection de l'environnement et opposés à cette extraction (Outaouais);
 - le désengagement du Protocole de Kyoto (Longueuil) et par voie de conséquence, un frein à l'échange de crédits sur la bourse du carbone nord-américaine (Joliette);
 - les reports infinis de l'assainissement de la nappe phréatique dans la municipalité de Shannon suite à la contamination par le trichloréthylène (TCE) sur le site de la garnison de la Défense nationale canadienne (Québec).
- b. L'exercice par le fédéral de son pouvoir exclusif sur la gestion des cours d'eau interprovinciaux et sur le transport maritime met en péril la santé du fleuve Saint-Laurent de diverses façons :
- des coupures de la recherche dans les centres d'étude en science de la mer (Rimouski Mont-Joli);
 - l'autorisation d'exploiter des sites pétroliers (Valleyfield);
 - le manque de contrôle sur les matières transportées (déchets nucléaires, produits chimiques...) sur le fleuve et la voie maritime (Joliette);
 - l'empêchement de protéger pleinement la biodiversité et de décider des projets d'exploitation des ressources des cours d'eau (Trois-Rivières);
 - les limites créées aux groupes de citoyens préoccupés par la protection de l'environnement à l'occasion de l'approbation des projets affectant l'environnement (Joliette).
- c. Ce pouvoir exclusif n'est pas toujours adéquatement exercé notamment en ce qui regarde l'entretien des quais le long du fleuve (Valleyfield).
- d. La compétence fédérale sur l'oléoduc Montréal-Portland (commerce interprovincial et international) permettra au gouvernement canadien d'imposer ses vues sur le projet d'inversion du flux de pétrole sans nécessairement tenir compte des préoccupations environnementales des citoyens des territoires concernés et de leurs représentants municipaux et provinciaux (Mont-Saint-Hilaire).
- e. Dans l'exercice de sa compétence sur les pêcheries ainsi que sur le droit criminel et le commerce, le pouvoir fédéral est responsable des inspections dans le domaine des aliments et pêcheries; la diminution des inspections énoncée récemment dans la Loi C-38 (Budget Harper 2012) constitue un nouveau blocage (Joliette).

2.3 - Richesses naturelles : une transformation industrielle entravée

- a. Globalement, le développement de l'industrie forestière québécoise est défavorisé par la politique fédérale d'appui préférentiel à l'industrie automobile et à l'exploitation des sables bitumineux albertains (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Joliette, Outaouais, Longueuil).
- b. Le développement de l'industrie forestière québécoise est d'autre part bloqué par le laxisme de la politique fédérale de négociation avec les États-Unis en matière de bois d'œuvre (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches). Il en est de même pour son refus d'accorder une juste place à l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments fédéraux (Chaudière-Appalaches). Au surplus, la volonté fédérale de couper l'accès à l'assurance-emploi aux travailleurs forestiers créera un réel problème de main-d'œuvre de ce secteur (Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- c. L'exercice de la compétence fédérale sur la politique agricole empêche la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire du Québec en raison d'un manque de pouvoirs à divers égards : contrôle sur les normes entourant l'entrée au Québec des produits agricoles internationaux; contrôle de la gestion de la salubrité, de l'étiquetage des aliments et de la traçabilité; représentation du Québec sur les forums de négociations internationales (Rivière-du-Loup).
- d. De plus, un mauvais usage du pouvoir fédéral sur les systèmes de gestion de l'offre en agriculture et en alimentation pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les régions québécoises vivant principalement de fermes moyennes. Dans l'Ouest canadien, les fermes étant plus industrialisées, les cultivateurs tendent plus vers la libéralisation complète des marchés ; comme ils sont bien placés pour exercer des pressions sur le gouvernement pour l'abolition de la gestion de l'offre, une menace réelle existe et encore plus dans le cadre de la négociation de l'Accord de libre-échange Canada-Europe où tout serait « sur la table » ; le système de gestion de l'offre étant crucial pour le développement de l'agriculture québécoise, sa mise en péril par le Canada est toujours présente (Valleyfield, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Joliette, Chaudière-Appalaches, Mont-Saint-Hilaire).
- e. Un autre blocage important est présent en matière de production porcine. En premier, l'étiquetage relève du Québec, mais l'affichage relève du fédéral. De plus, les producteurs états-uniens ou mexicains peuvent exporter leur bétail au Québec sans respecter les normes québécoises qui excluent certains types de substances engraisantes néfastes pour la santé. Cela a pour effet de nuire grandement à l'industrie porcine québécoise (McDonald utilise uniquement le bacon états-unien) (Rivière-du-Loup).
- f. La décision fédérale de diminuer le nombre d'inspecteurs pour les abattoirs et le retard à homologuer des médicaments en santé animale, sans compter le manque de contrôle des OGM, inquiètent grandement les agriculteurs des régions où la production porcine est très importante (Chaudière-Appalaches).

- g. Dans l'exercice de sa compétence sur les pêcheries et aliments ainsi que sur le droit criminel et le commerce, le pouvoir fédéral est responsable des inspections : la diminution des inspections énoncée récemment dans la Loi C-38 (Budget Harper 2012) constitue un nouveau blocage pour la santé publique (Joliette).

2.4 - Commerce extérieur : des orientations divergentes

- a. La politique monétaire fédérale axée sur la lutte à l'inflation, une orientation déterminée par l'appui à la production pétrolière, plutôt que sur la fluctuation des taux de change est devenue très nuisible à l'exportation et à l'emploi dans le secteur manufacturier, tous deux essentiels au développement équilibré de l'économie québécoise (Longueuil, Joliette).

2.5 - Une politique de l'emploi et de la concertation rendue incomplète

- a. La région de Montréal accueille 31 % des travailleurs et génère 36 % de l'activité économique au Québec. En 1997, une entente Canada-Québec a été conclue. Cette dernière a chargé le Québec de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des services d'emplois. Des fonds fédéraux de 100 millions de dollars par an (2008-2014) sont consacrés à des services d'emploi et de formation portant sur des priorités du marché du travail. Les enjeux du marché du travail montréalais sont connus : difficultés d'intégration persistantes (immigrants, jeunes de 15 à 24 ans et femmes) et besoins importants en main-d'œuvre qualifiée. En 2014, à défaut d'un pouvoir québécois autonome et des ressources appropriées, quelle sera l'humeur du gouvernement canadien relativement à ce qui constitue un financement adéquat du fonctionnement du marché du travail québécois? (Montréal-Laval).
- b. De quelle façon pourra-t-on éviter la mise à l'écart de la compétence québécoise dans la formation de la main-d'œuvre? (Chaudière-Appalaches).
- c. Comment pourra-t-on contrer la tendance fédérale de création de programmes pour des immigrants temporaires (travailleurs saisonniers, aides familiales résidents), porte ouverte à l'exploitation et à la discrimination? (Montréal-Laval).
- d. Comment comprendre enfin les ententes internationales canadiennes sur les travailleurs saisonniers agricoles, principales sources de discrimination et de conditions de vie et de travail déplorables pour ces milliers de travailleurs immigrés temporaires? (Montréal-Laval).
- e. Entre 1996 et 2009, le gouvernement fédéral a détourné des milliards de dollars de surplus de la caisse d'assurance-chômage. Depuis 1997, moins de 50 % des chômeurs sont prestataires de l'assurance-emploi. Depuis les années 1990, le resserrement des règles d'admissibilité, le désengagement financier et le détournement des surplus du régime ont marqué l'action fédérale. La mauvaise connexion entre l'assurance-emploi, les programmes québécois de développement de la main-d'œuvre et le régime d'aide sociale est manifeste. Le budget fédéral de 2012 accentue cette déconnexion. Seule la maîtrise de l'assurance-emploi par le Québec dans le cadre d'un contrôle des

mesures de soutien du marché du travail permettra de mettre en place l'outil indispensable pour assurer l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la recherche d'un emploi enrichissant et durable pour les travailleurs (Montréal-Laval, Mont-Saint-Hilaire, Rivière-du-Loup, Valleyfield).

3. Blocages dans le développement des régions et l'aménagement

Par le truchement de ses politiques en matière d'aménagement du territoire et de développement régional, le gouvernement central du Canada intervient à sa guise à l'égard du transport, de l'industrie, de l'agriculture, des pêches et océans, de l'habitation, des affaires indiennes et du développement des communautés. Le gouvernement canadien est propriétaire de vastes étendues du territoire québécois. Le Québec doit non seulement prendre acte des interventions fédérales et les subir, mais encore, par ricochet, ajuster ses propres interventions publiques. Il a très peu de prise dans le domaine du transport, domaine vital pour l'aménagement du territoire et le développement économique, car il est constitutionnellement exclu de la compétence sur les entreprises interprovinciales œuvrant dans les domaines du transport (ferroviaire ou maritime) ou des télégraphes.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

3.1 - Le territoire du Québec

- a. Le territoire québécois à la frontière Nord-du-Québec, de la Baie-James à la baie d'Ungava, est limité à la terre ferme; le régime fédéral ne reconnaît au Québec aucun pouvoir direct sur les îles et les eaux contigües. Dans le cadre d'un « Plan Nord », la construction et l'administration d'un port ainsi que le transport maritime dans cette zone échapperaient à la compétence du Québec. Seront aussi hors de portée de la compétence québécoise la gouverne des richesses naturelles de ce territoire devenues accessibles suite aux changements climatiques ainsi que la maîtrise des actions à entreprendre en cas de désastre écologique (Mont Saint-Hilaire).

3.2 - Les affaires municipales et le développement des régions

- a. Pendant plus de 10 ans, le gouvernement fédéral n'a pas fourni sa part de financement pour le maintien à niveau de nos infrastructures municipales. Ce sous-financement a fait en sorte que les municipalités sont maintenant aux prises avec un retard important dans l'entretien et la mise à niveau de leurs infrastructures routières, civiques et de services (Mont Saint-Hilaire).
- b. La centralisation fédérale des pouvoirs étouffe nos moyens financiers en matière de programmes de développement régional. La concurrence avec l'ensemble des intervenants des régions canadiennes ne peut prendre en compte les besoins particuliers des régions québécoises. Dans un Québec souverain, on pourrait récupérer nos impôts payés au fédéral pour des activités qui ignorent la volonté réelle des Québécois (Rivière-du-Loup).
- c. L'action fédérale dans le domaine du développement local et régional est devenue un doublon néfaste au détriment des actions québécoises : la mise en place et le financement important de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) ont lieu à côté et sans

coordination avec les instances régionales québécoises (Conférences régionales des élus et Centres locaux de développement) dotées de ressources limitées (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

- d. La domination anglophone fédérale et ontarienne dans la région de l'Outaouais (secteurs des services et de l'administration publique considérables) rend malaisé le développement économique et l'aménagement spécifique du territoire de la région de Gatineau de diverses façons : le contrôle administratif du territoire québécois, via la Commission de la Capitale nationale (CCN), devenu un blocage à toute initiative de développement durable ou de protection de l'environnement, notamment en ce qui a trait au Parc de la Gatineau, son accès public, sa conservation et son intégrité écologique; le refus fédéral de financer le développement de l'éternelle autoroute 50, une infrastructure nécessaire au développement économique de l'axe Montréal-Mont-Tremblant-Gatineau (Outaouais).
- e. La décision fédérale de fermeture des postes frontaliers d'Elgin et de Franklin révèle une insouciance pour la santé économique du Suroît : tout en soutenant un discours de fermeté en matière de respect de la loi et de l'ordre, le gouvernement fédéral préfère sauver de l'argent sur le dos des entrepreneurs de la région qui devront emprunter des détours plus coûteux pour commercer avec les États-Unis (Valleyfield).
- f. Les inondations à Saint-Jean-sur-Richelieu en 2011 ont permis de montrer le blocage constitué par les délais indus d'intervention du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. L'obligation de coordonner avec Ottawa les intervenants municipaux, les responsables de la sécurité civile locales et le gouvernement du Québec a empiré les choses alors que Saint-Jean-sur-Richelieu avait tout à sa disposition pour venir en aide à ses propres citoyens (Mont Saint-Hilaire).

3.3 - Des parties majeures d'une politique du transport échappent aux Québécois

- a. Le pouvoir fédéral est focalisé sur l'axe est-ouest plutôt que nord-sud, un axe commercial naturel pour le Québec. Or, le transport ferroviaire étant entièrement sous juridiction fédérale, le Canada persiste à privilégier l'axe est-ouest alors que les intérêts québécois seraient mieux servis à être reliés à Boston et New York, par exemple (Mont Saint-Hilaire).
- b. L'empreinte du gouvernement fédéral dans le domaine des transports (port et aéroport) a suscité des blocages dans le développement économique de Montréal et d'ailleurs. L'importance du port dans la période forte de l'économie montréalaise a été manifeste, mais la décision conjointe Canada-États-Unis d'Amérique d'ouvrir à compter de 1959 la Voie maritime du Saint-Laurent a fait perdre au port son avantage séculaire. Son taux d'activité a chuté radicalement et sa conversion au conteneur a permis une mutation qui ne lui redonnera cependant pas son importance d'antan (Montréal-Laval).
- c. La compétence fédérale exclusive sur les ports est l'occasion pour les autorités du Port de Québec de surestimer l'importance économique pour la région de Québec du transbordement du vrac afin d'accroître les opérations de remblaiement du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de Beauport (Québec).

- d. De plus, le pouvoir fédéral exprime régulièrement sa préférence à l'endroit de projets hors Québec :
- les projets d'expansion des installations d'équipement en matière de logistique de transport (conteneurs) favorables à l'Ontario (Cornwall) de façon plus évidente qu'au Port de Montréal (à Contrecoeur) (Longueuil);
 - le chantier maritime de Lévis-Lauzon non retenu pour les contrats de la marine canadienne (Chaudière-Appalaches, Longueuil).
- e. Jusqu'en 1960, Dorval est l'aéroport le plus achalandé au Canada. En 1969, le gouvernement fédéral décide de construire un aéroport international à Mirabel, malgré la forte opposition du gouvernement québécois qui soutient un emplacement sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent pour profiter du réseau routier existant dans l'axe Montréal-Québec. En 1972, le Canada met fin au protectionnisme favorisant Dorval. Aujourd'hui, l'aéroport montréalais est devenu la plaque tournante du transport aérien de l'Est canadien. Et on sait ce qu'il est advenu depuis de l'aéroport de Mirabel (Montréal-Laval, Trois-Rivières).
- f. Le pouvoir fédéral est un frein pour le Québec dans le domaine de l'aéronautique. En octobre 2010, la Cour suprême du Canada a réaffirmé l'étendue de la compétence fédérale en matière d'aménagement d'un aéroport, en l'espèce le choix du territoire de son établissement, et ce, peu importe les orientations régionales ou provinciales à ce sujet (exemple de Neuville) (Québec).
- g. Un autre blocage fédéral relié à la Voie maritime du Saint-Laurent a pris plusieurs formes :
- en l'an 2000, Québec a dû s'interposer pour empêcher un projet de dragage poussé du fleuve ce qui aurait permis à de plus gros bateaux de pouvoir accéder aux Grands Lacs, mais en soulevant six décennies de produits toxiques accumulés au fond de l'eau;
 - plus récemment, il a fallu combattre le plan fédéral de transport sur une barge d'un réacteur nucléaire fortement radioactif devant être démantelé en Europe;
 - finalement, le cas du *Kathryn Spirit*, cargo devant être démantelé sur les berges du lac St-Louis à Beauharnois, illustre à nouveau les sueurs froides que les Québécois doivent endurer parce qu'ils ne sont pas maîtres de leurs eaux (Valleyfield).
- h. Deux sources de blocage fédéral ont affecté et vont affecter spécifiquement le développement économique du Suroît :
- les décennies d'attente pour qu'Ottawa décide de contribuer au financement du prolongement de l'autoroute 30;
 - la crainte qu'il en soit de même dans le dossier de réouverture du canal de Soulanges (Valleyfield).

4. Blocages en matière de redistribution fiscale et sociale

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les revenus du gouvernement canadien ont tendance, en dehors des périodes de crise économique, à augmenter plus vite que ses dépenses, alors que, pour le Québec, les revenus croissent plus lentement que ses dépenses, particulièrement dans la santé et les services sociaux.

Ce déséquilibre fiscal donne au gouvernement central le moyen de contrôler les destinées budgétaires du Québec. Le niveau des transferts décidé par le gouvernement central perturbe le budget du Québec et diminue sa capacité de redistribution sociale. Chaque fois que le gouvernement canadien diminue les transferts aux provinces, il se donne une marge de manœuvre pour multiplier les programmes avec lesquels il finance directement les citoyens et les institutions. Ces programmes dédoublent et parfois contredisent ceux du gouvernement du Québec. En somme, à même les taxes québécoises, le gouvernement canadien prend des décisions favorisant certaines régions du Canada. Pour les citoyens des autres provinces, cette situation est en général acceptable, puisqu'ils voient Ottawa comme leur gouvernement national. Tel n'est pas le cas du Québec qui n'a jamais accepté la perte de contrôle qui en résulte sur ses budgets, ses compétences et sa capacité de redistribution sociale.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

4.1 - L'éducation et la recherche : diminution ou déséquilibre du partage des ressources financières d'Ottawa

- a. Le pouvoir fédéral de taxer et de dépenser rend le Québec particulièrement vulnérable en ce qui a trait à ses besoins en matière d'éducation. Le Québec doit s'assurer que ses citoyens (chaque année, il y a 88 000 personnes naissantes et 50 000 personnes immigrantes) puissent se développer et atteindre leur potentiel maximum. La contribution fédérale aux dépenses en éducation a baissé de façon importante (moins de 800 millions de dollars par an en éducation supérieure depuis 1990) de même que les sommes consacrées à la recherche et l'innovation (Québec, Montréal-Laval).

4.2 - La santé : privée unilatéralement d'une partie importante de ses ressources financières

- a. La décision fédérale unilatérale de modifier le mode de financement du Transfert canadien en santé (TCS) à compter de 2017-2018 fera perdre 36 milliards de dollars aux provinces (10 milliards de dollars au Québec) au cours des dix années suivantes; cette orientation ne tient aucunement compte des besoins québécois particuliers (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

4.3 - La sécurité du revenu et la lutte à la pauvreté

- a. Le pouvoir fédéral sur le Programme de la sécurité de la vieillesse (PSV) est exercé sans consultation et au mépris des lourdes responsabilités du Québec en matière de sécurité du revenu de ses citoyens : le passage de 65 ans à 67 ans de l'âge d'accès au PSV créera un fardeau majeur pour les bénéficiaires de l'aide sociale et aura un impact financier pour le budget québécois (Longueuil).
- b. Depuis les années 1990, le régime fédéral de sécurité du revenu des aînés a perdu son caractère d'universalité (le niveau de revenu détermine la prestation) et il a subi une désindexation partielle qui touche de plus en plus d'aînés; le gouvernement fédéral a refusé toute collaboration pour aider les aînés les plus vulnérables à bénéficier du régime de sécurité du revenu garanti (SRG) (Mont-Saint-Hilaire).

4.4 - L'administration de la justice

- a. Une vision opposée à celle du Québec est exprimée dans la priorité fédérale de répression et de résistance à la prise en compte des caractéristiques socio-économiques au détriment de réhabilitation dans l'application du régime pénal pour jeunes contrevenants (Joliette, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rivière-du-Loup, Longueuil).

4.5 - Le logement social et abordable

- a. Depuis 1945, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) soutient le système canadien de l'habitation par l'accès à la propriété de maisons unifamiliales et d'édifices locatifs, une politique déconnectée des besoins d'une population montréalaise massivement locataire et disposant de ressources modestes. Pour répondre à certains de ces besoins, des programmes ont été mis en place. Mais plus de 20 000 ménages sont encore inscrits sur les listes d'attente pour des HLM du réseau public à Montréal; plus de 200 000 ménages locataires à faible revenu doivent consacrer 30 % et plus de leur revenu brut à se loger. Au cours des années 2000 et plus évidemment dans son dernier budget, le gouvernement canadien a amorcé une réduction, voire à terme un abandon de ses dépenses dans le logement social et abordable. Cela créera une situation catastrophique pour des dizaines de milliers de résidents montréalais et d'autres agglomérations urbaines au Québec. Cette orientation fédérale devient un blocage majeur au développement social et économique du Québec (Montréal-Laval, Mont-Saint-Hilaire, Trois-Rivières, Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- b. On comprend d'autant moins dans les circonstances la priorité fédérale accordée à l'achat d'avions de guerre (F35) plutôt qu'au logement social (le prix d'un F35 équivaut au prix de 6400 logements sociaux) (Trois-Rivières).

4.6 - La protection des consommateurs

- a. La compétence fédérale exclusive sur les banques rend incomplets les efforts québécois de protection efficace des consommateurs (Trois-Rivières).

5. Blocages du Québec dans le monde

Régulièrement, d'importantes décisions qui auront des conséquences directes sur notre vie culturelle, politique et économique se prennent à Bruxelles, à Paris, à Genève ou à Washington. Aujourd'hui, il n'y a plus un seul domaine qui ne soit l'objet de discussions internationales au sein d'institutions telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les Organisations mondiales du commerce (OMC) et de la santé (OMS). Par sa politique étrangère, le Canada poursuit des intérêts éloignés de ceux du Québec. Il privilégie des relations internationales axées sur l'anglosphère (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, etc.). Le Québec, pour sa part, outre la zone limitrophe de son marché (Canada et États-Unis), est porté à développer des relations diplomatiques et culturelles davantage du côté de la Francophonie et de l'Amérique latine. Or, malgré le réseau de délégations mis en place par le gouvernement du Québec et sa politique internationale, celui-ci est systématiquement empêché de réaliser pleinement ses projets.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

5.1 - Québec, mis à l'écart des principales décisions internationales

- a. La promotion et la défense de la langue française sur la scène internationale ne sont pas le premier souci du pouvoir fédéral lorsqu'on constate son acceptation de l'anglais et d'autres langues dans les forums internationaux (Conseil de l'Arctique; Sommet de Québec, avril 2001) (Québec).

5.2 - L'action internationale du Québec bloquée

- a. Le gouvernement fédéral est un frein en ce qui a trait à la fiscalité des Québécois, notamment par le fait que le Québec n'est pas maître de faire ses propres conventions fiscales; le Canada agit comme un « ami » des paradis fiscaux en signant de nombreuses conventions fiscales avec des États plus ou moins voyous (Québec).
- b. Le pouvoir fédéral exclusif de signer des accords commerciaux internationaux crée des contraintes énormes sur la capacité du Québec d'assurer la protection de ses services publics et de l'exploitation dans une optique de développement durable de ses ressources agricoles, naturelles et minérales (Trois-Rivières).
- c. La politique internationale fédérale favorise ouvertement des positions de plus en plus militaristes (guerre en Irak, bouclier antimissile, Lybie, Afghanistan; achat massif d'armes) (Trois-Rivières).
- d. L'aide internationale canadienne défavorise le Québec : en décembre 2011, seuls 11 % du financement total des projets de l'ACDI est allé au Québec; un seul des projets des organismes de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) a été retenu (Trois-Rivières).

5.3 - La solidarité internationale : Québec subordonné à Ottawa

- a. Le gouvernement fédéral canadien parle au nom du Québec en matière de relation internationale : les Québécois préfèrent l'action humanitaire à la guerre; nous serions en Haïti et non en Afghanistan (Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- b. La subordination du Québec en matière de solidarité internationale fait en sorte d'exclure d'appuis québécois plusieurs pays africains (surtout francophones) et plusieurs pays latino-américains malgré que ces pays aient toujours été les priorités de l'aide internationale du Québec (Valleyfield).

6. Blocages constitutionnel et institutionnel

En dépit du fait les Québécois n'ont jamais ratifié la Constitution canadienne de 1982 et qu'ils n'ont même jamais été consultés sur les différents régimes constitutionnels qui les ont régis depuis 1760, le

peuple du Québec et son Assemblée nationale continuent néanmoins à être soumis à un texte « fondateur » établi par le Canada contre la volonté du Québec et spoliant une partie de ses pouvoirs. Dans cette Constitution, le Québec est une province (« territoire conquis », « partie d'un pays », « division administrative ») et non pas une nation. Ses pouvoirs limités sont ceux définis et imposés par les dominants. S'il lui a été concédé d'avoir une prise importante dans quelques domaines essentiels pour la destinée de son peuple, tels ceux de l'éducation, de la culture et de la santé, la majorité des pouvoirs relevant des fonctions de l'État continuent de lui échapper. C'est, en effet, au gouvernement du Canada que reviennent les pouvoirs d'assurer la défense du pays, de contrôler la monnaie, les banques et les transports maritime, aérien et ferroviaire, de légiférer en matière criminelle, d'octroyer la citoyenneté et de traiter des relations internationales.

Les assemblées régionales ont énoncé les idées suivantes sur ces blocages spécifiques :

6.1 - Un peuple privé du contrôle de ses institutions

- a. La nature du régime fédéral est fondée sur une confusion de genres et repose sur deux paliers inégaux : fédéral/provincial; cet état de fait est particulièrement néfaste pour la nation québécoise vu sa spécificité par rapport au reste du Canada; la confusion se répercute jusqu'à l'Assemblée nationale en fragmentant à sa base les partis politiques opposés sous deux grands axes : libéraux/indépendantistes, ces derniers étant eux-mêmes fragmentés entre eux; dans cette confusion, s'ajoute une autre contradiction : tous, malgré leurs allégeances politiques, doivent porter serment à la reine (Québec).
- b. Le fédéralisme canadien ne permet pas au Québec de convenir d'ententes avec les Indiens; les terres des réserves des Indiens, aussi appelées « terres de la Couronne », sont propriétés fédérales, ce qui ne permet pas au Québec de développer ses propres politiques à l'égard de leurs populations (Québec, Montréal-Laval).
- c. Le fédéralisme canadien en affirmant sa défense de la souveraineté royale au Canada constitue un blocage pour l'idée de l'indépendance populaire; les institutions fédérales ont été modelées sur un rapetissement de la démocratie citoyenne, sur sa dévalorisation (Québec).
- d. Le fédéralisme canadien pratique un blocage du Québec dans l'éventualité d'une sécession unilatérale de trois façons :
 - les peuples autochtones affirment que jamais ils n'appartiendraient à la nation québécoise et qu'en cas de sécession, ils réclameraient la partie des territoires qui leur ont été attribués depuis la Confédération;
 - les Canadiens anglais rallieraient la partie ouest de Montréal avec l'Outaouais pour faire de cette région une province (qui deviendrait ainsi la 3e province la plus grande du Canada et qui deviendrait la « Province de Montréal »);
 - les Canadiens anglais ne paieraient jamais les impôts dus au Québec-pays (Québec).

6.2 - L'impossible amendement de la Constitution canadienne

- a. La Constitution canadienne empêchant le Québec de se doter de sa propre constitution et de ses propres institutions, le recours à la clause dérogatoire devrait être systématique (Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- b. Si on a vraiment l'intention de devenir indépendant, avons-nous vraiment besoin de recourir systématiquement à une disposition de dérogation dans la législation québécoise? En le faisant, nous créons l'impression que c'est partie remise....! (Montréal-Laval).

Conclusion – Québec-Province ou Québec-Pays ?

Trois blocages qualifiés d'internes ou intérieurs ont été exprimés dans les assemblées au sujet de la question fondamentale posée par le Document de consultation :

- a. l'existence de désaccords sur la stratégie pour l'accession à la souveraineté, notamment quant à l'opportunité de la mise en place d'une Assemblée constituante (ou autres formules) pour décider de l'avenir du Québec (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal-Laval);

la critique de l'approche négative d'énumération des blocages fédéraux qui empêche de rêver au pays attendu en esquivant des désaccords profonds sur le type de société à bâtir, par ex. en matière d'immigration, les désaccords entre le Parti libéral et le Parti québécois (Saguenay-Lac-Saint-Jean);

- b. le besoin d'entreprendre un travail de démystification de nos propres peurs; les Québécois ayant peur du changement, du lendemain, il faut se donner les moyens de lutter contre ses peurs (Mont Saint-Hilaire).

Annexe 1 - Inventaire des documents reçus

a) Mémoires écrits : auteurs collectifs

1. Aînés pour la souveraineté
2. Bloc québécois, Saguenay-Lac-Saint-Jean
3. Comité logement, Trois-Rivières
4. Comité national des jeunes du Parti québécois, Jonquière
5. Comité régional d'organisation Lanaudière
6. Comité régional d'organisation Montréal-Laval
7. Comité régional d'organisation Montérégie (Longueuil)
8. Comité régional d'organisation Mont-Saint-Hilaire
9. Comité régional d'organisation Outaouais
10. Comité régional d'organisation Suroît
11. Comité de solidarité, Trois-Rivières
12. Conseil central CSN, Montérégie
13. Conseil central CSN, Montréal Métro
14. Conseil régional FTQ, Montréal Métro
15. Forum jeunesse du Bloc québécois, Montréal
16. Forum jeunesse du Bloc québécois, Saguenay-Lac-Saint-Jean
17. Groupe de réflexion sur la souveraineté du Québec (GRSQ)
18. Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)
19. Jeunes du Parti québécois, Roberval
20. Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ)
21. Option nationale, Outaouais
22. Parti québécois, Hull
23. Québec solidaire, Mauricie
24. Québec solidaire, Chicoutimi
25. Québec solidaire, Québec
26. Réseau Cap sur l'indépendance, Montréal
27. Société nationale des Québécois (SNQ), Lanaudière
28. Société Saint-Jean-Baptiste, Pierre Le Gardeur
29. Société Saint-Jean-Baptiste, Mauricie
30. Société Saint-Jean-Baptiste, Montréal

b) Mémoires régionaux

1. Montréal –Laval
2. Lanaudière
3. Vallée-du-Richelieu/Yamaska (Mont-Saint-Hilaire)
4. Montérégie (section Rive-Sud), Longueuil
5. Suroît (Valleyfield)
6. Outaouais
7. Saguenay-Lac-Saint-Jean

c) Mémoires écrits : auteurs individuels

1. Archambault, Luc
2. Arpin, Marc
3. Aubé, Antoine
4. Aubé, Viviane
5. Audet, Jean-Pierre
6. Bernard, Martin
7. Bernier, Gaston
8. Bernier, Jean-Charles
9. Bonneau, Annie
10. Bouchard, Patrice
11. Bousquet, Gilles
12. Capparelli, Vittorio
13. Carignan Deschamps, Sacki
14. Chartrand, Yves
15. Couture, Jean-Claude
16. Desnoyers, André
17. Després, Gilles
18. Dubé, Antoine
19. Duchesneau, Jean
20. Durand, Guy
21. Fortier, Patrick
22. Gagnon, Jean-Christophe
23. Gagnon, Laval
24. Gamache, Gilles et Florian Jutras
25. Gaulin, André
26. Gérin-Lajoie, Isabelle
27. Giroux-Lacasse, Derrek
28. Gosselin, Normand
29. Gosselin, Philippe
30. Grenier-Robillard, Émile
31. Hamel, Simon et Gaston Brosseau
32. Harvey, Alexandre
33. Hivon, Véronique
34. Lacoursière, Jean (2)
35. Lamarche, Isabelle
36. Létourneau, Gérald
37. Lamothe, Jacques
38. Lauzon, Luc
39. Leblanc, Jean-Yves
40. Leon, Atim
41. Mérineau Sylvie et Serge Héroux
42. Morin, Claude
43. Morin, Michel
44. Paré, Philippe
45. Perras, Jean-Paul
46. Proulx, Marc-Urbain
47. Simoneau, Jean
48. Therrien, Alain
49. Raby, Alain
50. Roche, Michel
51. Vallée, Cécile
52. Viger Gaétane et Marcel Soucy

d) Procès-verbaux (comptes-rendus) des assemblées régionales des États généraux

1. Alma et Chicoutimi
2. Lanaudière
3. Montréal-Laval
4. Mont-Saint-Hilaire
5. Longueuil
6. Outaouais
7. Québec-Chaudière-Appalaches
8. Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
9. Trois-Rivières
10. Valleyfield
11. Estrie

La Phase II vise à rejoindre l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, mais plus particulièrement ceux et celles qui ont voté OUI en 1995 et qui désormais doutent que le Québec parvienne un jour à sa souveraineté, les jeunes qui n'avaient pas encore le statut d'électeur lors de cette dernière consultation populaire et enfin les nationalistes indécis ou inquiets en raison de certains arguments de « peur économique » entendus dans le débat public et ailleurs.

La Commission des États généraux sur la souveraineté propose trois grands objectifs à atteindre qui seront approfondis dans les ateliers, puis en plénière le 6 avril, où on adoptera des résolutions d'orientations de la Phase II des États généraux.

- **Objectif n° 1 – Établir que la souveraineté populaire implique un pouvoir constituant.**

La première phase des États généraux a consisté à identifier les principaux blocages institutionnels qui pèsent sur le Québec au sein d'un État fédéral. Dans la Phase II des États généraux, il s'agira de concevoir des moyens d'éliminer ces blocages en misant sur la souveraineté populaire et sur l'exercice du pouvoir constituant dont nous disposons comme nation, lequel doit nous mener vers l'accession à la pleine souveraineté politique.

- **Objectif n° 2 - Lier nos défis économiques et sociaux à notre émancipation nationale.**

Les blocages identifiés dans la première phase conduisent naturellement à des projets concrets s'inscrivant dans une démarche d'émancipation politique qui permettra de les réaliser, particulièrement dans le domaine de l'économie. Il s'agit ici de contrer certaines perceptions savamment entretenues à l'effet que l'indépendance du Québec n'est qu'un projet politique qui ne peut contribuer à relever nos défis de société. Or, il existe des lignes de force au sein de la population sur de grands objectifs, par exemple sur l'importance du principe du développement durable et des énergies propres, dont la pleine réalisation nécessite le plein contrôle de tous nos leviers de développements : compétences, budgets, relations internationales. La souveraineté s'avère donc indispensable au développement de notre plein potentiel économique et social.

- **Objectif n° 3 – Concerter l'action politique et la mobilisation.**

La réalisation des deux premiers objectifs suppose que l'on replace l'indépendance du Québec au cœur du débat politique pour en faire un enjeu central. Cela doit passer par la mise à profit des nombreuses suggestions d'actions de mobilisation et d'actions politiques recueillies par les membres de la Commission nationale lors des assemblées régionales de la Phase I.

La Commission nationale des États généraux sur la souveraineté concentrera ses efforts lors de la Phase II sur deux chantiers correspondant aux deux premiers objectifs. Le troisième objectif sera également débattu à la Grande Assemblée et conduira à des recommandations destinées au Conseil de la souveraineté en vue de son plan d'action.

Ces trois objectifs visent à contrer l'argumentaire défaitiste et démissionnaire selon lequel : 1) le peuple québécois n'aurait pas la capacité de définir lui-même son régime politique et sa constitution; 2) toute l'activité devrait se centrer sur l'économie, comme si la souveraineté n'était pas un instrument de développement essentiel; 3) les souverainistes seraient divisés et par conséquent incapables de réaliser un tel projet politique. La démarche même des États généraux sur la souveraineté est une entreprise de solidarité nationale qui démontre au contraire la capacité de travail dans un esprit de complémentarité de toutes les forces souverainistes, tout en apportant des solutions concrètes à notre émancipation nationale et à notre développement.

Chantier n° 1 : Souveraineté populaire et pouvoir constituant (ateliers 1 et 2)

Grande Assemblée du 6 avril 2013 : La première phase des États généraux a consisté à identifier les principaux blocages institutionnels qui pèsent sur le Québec en tant que simple province au sein d'un État fédéral. Ces blocages, qui résultent principalement de la constitution canadienne qui a été imposée au Québec, nuisent au développement et à l'épanouissement du peuple québécois. Dans la Phase II des États généraux, il est proposé de concevoir des moyens d'éliminer ces blocages en misant sur la souveraineté populaire, ainsi que l'exercice de son pouvoir constituant par le peuple québécois.

Contexte des travaux : Le cadre constitutionnel canadien, qui nous reconnaît comme simple province fédérée plutôt que comme nation, souffre d'une double illégitimité sur le plan démocratique. D'abord, ce cadre nous a été imposé à la suite du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne par le Gouvernement fédéral en 1982, et ce, sans que nous, peuple québécois, ayons été consultés. Alors que plusieurs peuples de la planète se donnent de nouvelles constitutions depuis le milieu du XXe siècle en adoptant celles-ci par voie référendaire, nous n'avons jamais été amenés à nous prononcer sur la Loi constitutionnelle de 1982 à laquelle nous sommes pourtant aujourd'hui soumis par défaut. Ensuite, cette constitution n'a jamais été ratifiée par nos représentants de l'Assemblée nationale. On se rappellera que le texte de cette loi fondamentale avait été rédigé par les représentants du gouvernement fédéral et de ceux des autres provinces canadiennes à la suite d'une entente passée entre eux seuls, en excluant volontairement le Québec. Il s'agit là d'une double illégitimité dont on ne trouve que très peu d'exemples parmi les autres pays de la planète. Or, suivant la pratique de la coutume britannique sur laquelle se fonde le régime politique canadien, cet état d'illégitimité démocratique et les institutions politiques émanant de ce coup de force constitutionnel risquent avec le temps de s'imposer comme légitimes.

Le projet de souveraineté du Québec doit se présenter comme une réponse à cet état d'illégitimité démocratique. Cela ne sera possible que si l'on parvient à penser ce projet par-delà la simple souveraineté de l'État du Québec. Cette finalité institutionnelle ne devrait toutefois pas en épuiser le sens. Cela exige de réaffirmer le principe de la souveraineté populaire et de renouer avec le pouvoir constituant dont nous disposons comme nation. Car persister à mettre la souveraineté de l'État devant celle du peuple consiste en quelque sorte à légitimer l'invalidation de la souveraineté du peuple, contre laquelle s'oppose pourtant depuis trente ans l'Assemblée nationale de manière unanime. Il s'agit là d'une incohérence grandement dommageable, car elle ne permet pas de mettre en lumière cette négation de la démocratie sur laquelle est fondé l'ordre constitutionnel canadien, empêchant du même coup la souveraineté populaire de se révéler et son pouvoir constituant de s'exercer. Le présent chantier entend contribuer à relier démocratie, souveraineté populaire et pouvoir constituant.

Objectifs généraux :

- Au terme de ce chantier, la Commission nationale adoptera *une résolution formelle en vue de la mise sur pied d'une démarche constituante* pour doter le Québec de sa loi fondamentale, de sa constitution.

- Au terme de cette démarche, la Commission nationale adoptera une déclaration générale portant sur certains grands principes devant guider la rédaction de la future constitution du Québec.

Note : Le travail de ce chantier n'est pas de réaliser ce que la future assemblée constituante aura à faire, c'est-à-dire rédiger une constitution québécoise, mais de préparer les débats et faire une proposition sur cette assemblée constituante à venir.

Par ailleurs, ce chantier doit d'abord et avant tout servir à la mobilisation plutôt qu'à un débat entre juristes. Nous entendons ici par mobilisation, la capacité de mettre à nouveau de l'avant dans l'espace public et dans les débats politiques la question du pouvoir constitutionnel du peuple québécois.

Sur la résolution formelle à adopter :

- Cette résolution pourrait par exemple fixer les modalités de cette démarche constituante (qui en prendrait l'initiative, ses participants, l'organisation des travaux, les modalités d'adoption de cette constitution, etc.).
- Cette résolution serait adressée au peuple québécois dans son ensemble et remise aux représentants élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec.

Sur la déclaration de principes à adopter :

- Cette déclaration porterait sur certains grands principes devant être au cœur de cette constitution québécoise et non définir dans le détail les éléments de cette dernière.
- Parmi les grands principes qui pourraient faire l'objet de discussions, on note :
 - Le caractère républicain de cette constitution
 - Le principe de la souveraineté du peuple
 - Le statut de la langue française (et de la Charte de la langue française)
 - Le principe des droits de la personne (la Charte québécoise des droits de la personne)
 - Le principe de la laïcité de l'État
 - Le statut des Premières nations
 - Le statut de la minorité anglophone
 - Le principe du développement durable

Démarche de l'Assemblée : Deux ateliers de la Grande Assemblée du 6 avril traiteront en parallèle de ces questions, constituant une première discussion des objectifs proposés par la Commission des États généraux sur la souveraineté du Québec.

Il s'agira également de proposer des activités, des événements, des moyens de réaliser les objectifs proposés ici.

Références :

- Site de documentation sur le projet de constitution du Québec : <http://constitutionqc.org/>
- Dossier sur la constitution sur le site de l'Agora : http://agora.qc.ca/Dossiers/Constitution_quebecoise
- Projet de loi 99. Sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-99-36-1.html>
- Projet de loi 196. Constitution québécoise : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-196-38-1.html>
- Binette, André, « Quelle constitution pour le Québec ? », L'Aut'journal, mars 2008 : <http://lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=705>
- Larocque, André, Au pouvoir citoyens! Mettre fin à l'usurpation des partis politiques, BLG, 2006.
- Payne, David, Pour une constitution du Québec, 1984 : <http://constitutionqc.org/boite/2012/08/1984-Payne-Constitution-Quebec-projet-petit.pdf>
- Taillon, Patrick, « Le veto populaire comme mode d'expression directe d'un pouvoir constituant québécois », dans Constitution québécoise et expérience étrangère, Revue québécoise de droit constitutionnel, 2009.
- Therrien, Lorraine et André Larocque, Dialogue avec Claude Béland sur une constitution du Québec d'aujourd'hui, Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, 2009
- Turp, Daniel, Nous, peuple du Québec : un projet de Constitution du Québec, Québec, Éditions du Québécois, 2005, 175 p.
- Turp, Daniel, Projet de constitution du Québec, 2007 : http://www.danielturp.org/constitution-quebec/pdf17avril/Constitution_du_Quebec.pdf

Chantier n° 1 : Souveraineté populaire et pouvoir constituant (ateliers 1 et 2)

Résolution de la Commission nationale, soumise à la Grande Assemblée

Attendu que le peuple québécois est régi actuellement par une constitution qui a été imposée au Québec par le Canada, sans l'accord du peuple québécois et de son Assemblée nationale;

Attendu que la Constitution canadienne est non seulement la cause des blocages dans tous les domaines constatés par les États généraux sur la souveraineté, mais constitue un grave déni démocratique;

Attendu que le peuple québécois dispose d'un pouvoir constituant et peut seul décider du régime politique dans lequel il veut vivre;

Attendu que le projet de souveraineté du Québec constitue une réponse à cet état d'illégitimité démocratique, pourvu qu'il soit fondé sur la souveraineté populaire.

Il est proposé que la présente Grande Assemblée mandate la Commission nationale pour entreprendre, dans le cadre de la Phase II des États généraux sur la souveraineté du Québec, un ensemble de travaux et de consultations visant;

- a) à proposer au peuple québécois et éventuellement à l'Assemblée nationale, des modalités d'une démarche constituante par lequel le peuple québécois se dotera de sa propre constitution;
- b) à proposer une déclaration générale portant sur les grands principes devant guider la rédaction de cette future constitution du Québec.

Chantier n° 2 : Économie et souveraineté (ateliers 3 et 4)

Objectif : Permettre aux participants des deux ateliers portant sur ce chantier de déterminer l'ordre de priorités dans lequel les sept thèmes proposés devraient être abordés et développés dans le cours de la Phase II par la Commission nationale et qui seraient susceptibles d'atteindre, d'intéresser et de convaincre les publics visés.

Thèmes proposés : Quel serait l'impact de la souveraineté du Québec ...

1 sur notre économie nationale, sur celle des différentes régions du Québec, en ce qui concerne le rapatriement de tous les pouvoirs en matière de *transport*, présentement contrôlés et exercés par l'État fédéral et ses institutions? Le secteur du Transport inclut, notamment, le transport par voie maritime et ses installations portuaires, le transport aérien et la juridiction sur les aéroports, le transport ferroviaire incluant les infrastructures, l'administration de certains ponts, les normes automobiles, etc.

2 sur notre économie nationale quant aux *ententes commerciales internationales* puisque le Québec, dès lors, négocierait ou participerait directement aux négociations? Des centaines d'ententes sont ici en cause, dont un Québec souverain deviendrait signataire. Ces ententes portent sur les grandes questions d'intégration économique, tels l'ALÉNA ou d'autres accords commerciaux bilatéraux, sectoriels ou autres. Une multitude d'enjeux sont concernés par ces ententes commerciales internationales. Mentionnons, à titre d'exemple, la gestion de l'offre en agriculture, les industries de service, tels les institutions financières ou culturelles, et les services de communication. D'autres questions, comme la propriété intellectuelle, la concurrence, font aussi partie de ces enjeux. Ces nouveaux pouvoirs de l'État québécois permettraient-ils d'explorer de nouvelles avenues en matière de politique commerciale?

3 sur les possibilités d'une politique nationale de *formation de la main-d'œuvre et de l'emploi* par l'État québécois? Outre la récupération de l'Assurance-emploi et des cotisations qui y sont reliées, quels autres éléments de politiques ou de marge de manœuvre budgétaire, présentement aux mains du gouvernement fédéral, permettraient l'atteinte d'objectifs nationaux au Québec en ce qui concerne la formation et l'emploi?

À titre d'exemple, une politique de formation de la main-d'œuvre spécialisée dans le vaste secteur des ressources naturelles s'impose dans le cadre d'une politique économique globale du Québec. Enfin, ne serions-nous pas mieux outillés pour favoriser une société plus égalitaire dans un tel nouveau cadre?

4 en ce qui a trait au partage des pouvoirs et des juridictions entre *l'État québécois et les régions*? Au lendemain de la souveraineté, le rapatriement intégral des pouvoirs fédéraux au Québec aurait pour effet de faire du Québec un État extrêmement centralisé. Quels pouvoirs et quelles marges de manœuvre fiscales et budgétaires serait-il souhaitable de confier aux régions dans une perspective de favoriser leur développement économique? Cet exercice devrait être précédé d'un inventaire préalable des principales actions et de l'ensemble des montants investis par le fédéral au Québec ayant un impact économique.

5 dans le vaste secteur d'activités de la *culture et des communications*? Des dimensions identitaires, économiques et technologiques sont ici concernées. L'État fédéral dispose actuellement de pouvoirs étendus exclusifs dans le domaine des communications et, à ce titre, il exerce une présence et une influence marquées et soutenues dans la production culturelle au Québec dans presque toutes les disciplines. Quelles seraient les répercussions positives sur ces industries ou secteurs d'activités d'un rapatriement complet de juridictions et de budgets du fédéral?

6 sur nos objectifs *de souveraineté et de sécurité alimentaire*? Actuellement, il existe un partage complexe et élaboré de juridictions entre le Québec et l'État fédéral incluant au plan réglementaire plusieurs composantes de la chaîne alimentaire, notamment, en agriculture et dans les pêcheries. Comment le rapatriement des pouvoirs fédéraux au Québec sur ces questions pourrait-il faciliter le développement de ces secteurs et favoriser l'atteinte de notre souveraineté alimentaire?

7 en matière d'intégration des principes de *développement durable* et d'application de règles environnementales? Les pouvoirs politiques, budgétaires et fiscaux concernant ces questions sont, on le sait, présentement partagés entre deux paliers de gouvernement. Pensons aux deux ministères de l'Environnement (fédéral et du Québec) et aux outils de développement économique présents dans les deux juridictions. Le rapatriement de tous ces pouvoirs à Québec ne faciliterait-il pas l'exercice d'une volonté politique et citoyenne pour privilégier les intérêts économiques du Québec en accord avec l'application des principes de développement durable? Le rapatriement de tous ces pouvoirs est-il de nature à accélérer la mise en place de politiques plus efficaces et cohérentes?

Déroulement de l'Assemblée : Chacun des deux ateliers serait appelé à choisir quatre priorités parmi les sept thèmes proposés. Par ailleurs, il serait possible pour un atelier de définir et de proposer un autre thème si une résolution était adoptée en ce sens. Un rapport synthèse sera déposé dans la plénière qui suivra pour valider les choix retenus en atelier par l'ensemble des délégués.

Suivi après la Grande Assemblée : Les choix retenus dans chaque atelier et confirmés par l'ensemble des délégués feront automatiquement partie du mandat de la Commission. Les thèmes choisis seront confiés à un ou plusieurs groupes de travail incluant des experts qui détermineront comment les traiter, compte tenu des ressources et des moyens à notre disposition. Pour chaque priorité développée par un groupe de travail, sa problématique sera exposée et des propositions s'y rattachant seront suggérées.

Le tout sera soumis à une consultation régionale par la Commission nationale. Les modalités de cette consultation régionale seront précisées à la lumière des résultats de la Grande Assemblée et en fonction des priorités que pourra ou pourront développer le ou les groupes de travail.

Chantier n° 2 : Économie et souveraineté (ateliers 3 et 4)

Résolution de la Commission nationale, soumise à la Grande Assemblée

Attendu les préoccupations profondes, récurrentes et légitimes de la population du Québec concernant les dimensions économiques du projet de souveraineté;

Attendu que ces questions sensibles et complexes sont l'objet d'offensives constantes de tous les opposants à la souveraineté auprès de la population du Québec visant à nier l'importance de la souveraineté pour notre développement économique;

Attendu que l'élimination des blocages du régime canadien nécessite la souveraineté et que celle-ci donnera au Québec les outils qui lui manquent pour le développement du Québec sur tous les plans, en particulier sur le plan économique;

Attendu que les impacts économiques positifs de la souveraineté n'ont pas tous la même importance déterminante auprès des différents segments de l'électorat québécois et que par conséquent des priorités doivent être établies;

Attendu qu'il est urgent que le discours souverainiste sur les avantages économiques soit renforcé, complété, vulgarisé et diffusé;

Il est proposé que la présente Grande Assemblée retienne les quatre thèmes suivants, par ordre de priorité, comme objet d'études et d'analyses, de consultations régionales ou nationales et de publications appropriées s'il y a lieu, et mandate la Commission nationale pour assumer la concrétisation de ces priorités dans le cadre de la Phase II des États généraux sur la souveraineté du Québec.

- a)
- b)
- c)
- d)

Chantier n° 3 : Mobilisation et action politique (ateliers 5 et 6)

Préambule : Lors des assemblées régionales de la Phase I des États généraux sur la souveraineté du Québec, un blocage qui n'avait pas été mentionné dans le document de consultation de la Commission a été soulevé et largement partagé. Nous l'avons nommé « le blocage intérieur ».

Alors que tous s'entendent sur le fait que tout peuple est souverain et libre de choisir son destin, tous reconnaissent que nous agissons, comme peuple, comme si nous étions dépossédés de cette inaliénable liberté. Devant ce constat, des questions essentielles ont été soulevées : « pourquoi n'avons-nous pas encore fait le choix clair de cette liberté jusqu'à présent? » et « qu'est-ce qui, en nous, y fait obstacle? ». La peur, la mise en doute de nos capacités, le cynisme envers la classe politique, les stratégies efficaces du camp adverse, la désillusion suite à « l'échec » de 1995 et la désinformation systématique ont été identifiés comme les principaux responsables.

Deux raisons motivent la tenue de cet atelier. Tout d'abord, la présence de souverainistes convaincus est fondamentale pour la préparation d'un plan d'action de mobilisation et de promotion de la souveraineté. Cet atelier sur la mobilisation doit donc être une occasion de renouveler leur engagement et leur adhésion active à la souveraineté. Deuxièmement, les causes du « blocage intérieur » sont sensiblement les mêmes que celles qui ont contribué à la démobilisation et au délaissement de cet objectif depuis près d'une génération. Il nous est apparu primordial d'aborder directement, lors de la Grande Assemblée, cette réalité maintenant installée depuis près de 20 ans et que l'on doit impérativement modifier si on veut atteindre la souveraineté du Québec dans un proche avenir.

Le temps est passé depuis le référendum de 1995 et il nous permet de poser un regard plus lucide sur nos échecs. De plus, les nouvelles générations, qui sont très actives actuellement, nous encouragent à retrousser les manches et à réviser nos moyens et nos stratégies afin d'avoir notre chère victoire. Maintenant, le devoir nous incombe de regarder vers le futur et de structurer nos actions afin de préparer une mobilisation des militants qui soit vaste, efficace, dynamique et forte pour entreprendre la promotion de la souveraineté et convaincre les Québécois indécis de l'importance d'avoir un pays à notre image.

Objectif : Nourrir un plan d'action de mobilisation et de promotion de la souveraineté dans la société civile, qui sera pris en charge par le Conseil de la souveraineté, dans le but de remobiliser les souverainistes convaincus et d'accroître les appuis de la population au projet d'indépendance du Québec.

Cet atelier sera essentiellement basé sur la prise de parole des participants afin de partager leur réflexion et établir des priorités sur deux thèmes complémentaires :

- les moyens susceptibles de mobiliser la population québécoise pour l'option politique de la souveraineté;
- le renouvellement du discours souverainiste.

Pistes de réflexion issues de la Phase I : Au cours des assemblées régionales, plusieurs participants sont allés au-delà du sujet spécifique des blocages structurels pour exposer leurs idées sur des thèmes comme la mobilisation et la promotion de la souveraineté, entre autres. Les points de vue suivants semblaient largement partagés :

- La nécessité d'accroître les activités d'éducation politique et de créer du matériel pédagogique à l'intention des citoyens;
- La nécessité de renouveler le discours souverainiste. Entre autres :
 - concrétiser le Québec rêvé ou les aspirations communes des Québécois
 - présenter le déroulement probable des débuts du Québec souverain
 - diffuser des propositions efficaces pour contrer la stratégie du camp fédéraliste
 - contrer la peur et les doutes face à notre capacité d'être indépendants, ce que nous avons appelé le « blocage intérieur »
- Le besoin de convergence (unification, coalition) des forces souverainistes;
- Les possibles actions mobilisatrices visant à redonner, à long terme, une voix politique forte à la nation, c'est à dire en assumant notre souveraineté populaire face à la Constitution canadienne :
 - introduction systématique d'une disposition dérogatoire à l'égard de la constitution canadienne pour toutes les lois du Québec;
 - ignorer les jugements de la Cour suprême quand les intérêts supérieurs du Québec sont bafoués;
 - provoquer une convergence citoyenne, voire une convergence électorale, en soutenant un regroupement des citoyens et de leurs organisations pour créer une véritable organisation de masse menant la lutte contre le fédéralisme tout en faisant la promotion de la souveraineté du Québec;
 - rejoindre et soutenir des mouvements populaires qui tentent d'affirmer la souveraineté populaire (comme le mouvement du 22 avril 2012 ou le Mouvement Québec français).

Les points névralgiques : Afin d'élaborer des plans d'action efficaces en matière de mobilisation citoyenne et de promotion de la souveraineté du Québec, certains points névralgiques demandent une réflexion approfondie : les communications, la direction, les citoyens ciblés.

- Comment contrer la désinformation systématique et se donner le pouvoir d'orienter les débats?
- Croyez-vous que les souverainistes sont démobilisés? Si oui, qu'est-ce qui permettrait une véritable remobilisation autour de l'indépendance?
- Comment mobiliser tous les citoyens du Québec?
 - Comment l'indépendance peut-elle redevenir, subjectivement, l'enjeu central pour le peuple du Québec?
 - Parmi les combats actuels, lesquels peuvent nourrir les aspirations à la liberté?
 - Comment gagner les secteurs de la population qui sont actuellement les plus soumis au fédéralisme à cause de leur précarité et de leur faible intégration à la société québécoise?
- La réappropriation par le peuple québécois de sa lutte d'émancipation nationale, par quels processus peut-elle se concrétiser?

- Quelle est la place d'une démarche de démocratie participative et citoyenne? D'une démarche constituante? D'une assemblée constituante?
 - Quelle est la place des partis souverainistes?
 - Quelle est la place des luttes identitaires et des luttes pour un projet social égalitaire?
-
- Comment envisagez-vous la promotion d'actions envers des groupes cibles : associations étudiantes, jeunes travailleurs, communautés ethnoculturelles, syndicalistes, écologistes, etc.?
 - Avez-vous d'autres suggestions pour un plan d'action de la société civile

Chantier n° 3 : Mobilisation et action politique (ateliers 5 et 6)

Résolution de la Commission nationale, soumise à la Grande Assemblée

Attendu l'initiative du Conseil de la souveraineté du Québec d'organiser la tenue des présents États généraux notamment par la mise sur pied d'une commission autonome qui a conçu et réalisé une Phase I et qui le 6 avril 2013 propose la tenue d'une Phase II de ces États généraux;

Attendu le rôle premier et permanent du Conseil de la souveraineté du Québec depuis sa création en 2002 de faire la promotion de la souveraineté du Québec;

Attendu la capacité du Conseil d'obtenir la collaboration et l'implication d'un grand nombre d'organisations de la société civile et des partis politiques souverainistes;

Il est proposé que le Conseil de la souveraineté du Québec soit mandaté par cette Grande Assemblée pour :

- a) soutenir la Commission nationale des États généraux sur la souveraineté pour la réalisation des mandats que cette assemblée lui confie pour la réalisation de la Phase II;
- b) assumer l'ensemble des suivis découlant des propositions et suggestions des ateliers sur la mobilisation et l'action politique, notamment par l'élaboration d'un plan d'interventions du Conseil visant la promotion de la souveraineté du Québec.

Chantier n° 1 : Souveraineté populaire et pouvoir constituant

André Binette

Originaire de l'Ontario, André Binette a grandi sur la Côte-Nord. Il détient un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa ainsi qu'un baccalauréat en droit et une maîtrise en droit constitutionnel de l'Université Laval. Il est avocat depuis l'année fatidique de 1982. Il a commencé sa carrière au gouvernement du Québec, au ministère de la Justice et au Conseil exécutif. Il a travaillé au secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau et a fait partie de l'équipe de fonctionnaires chargée de la réalisation technique de la souveraineté en 1995.



Passé au secteur privé, il a notamment pris une part active aux travaux de *l'amicus curiae*, Me André Joli-Cœur, dans le Renvoi sur la sécession du Québec devant la Cour suprême. Par la suite, il a été coprésident de la Commission du Nunavik sur l'autonomie des Inuits.

André Larocque

Né en 1936, André Larocque a obtenu son baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal où il a été vice-président des Jeunes libéraux à la fin de l'ère duplessiste. Il détient une maîtrise en science politique de la Duke University.



Il a fait partie des membres fondateurs du Parti québécois en 1968. Sous-ministre au gouvernement de René Lévesque de 1976 à 1985, il a été affecté à la réforme des institutions. C'est à ce titre qu'il a rédigé la *Loi régissant le financement des partis politiques de 1977*, qui a fait figure de modèle dans le monde.

Il est aujourd'hui retraité et professeur invité à l'École nationale d'administration publique.

Patrick Taillon

Patrick Taillon est professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval où il enseigne le droit constitutionnel et le droit administratif. Il assure la direction, pour le compte de l'Association québécoise de droit constitutionnel, de la *Revue québécoise de droit constitutionnel*, du *Bulletin québécois de droit constitutionnel* et du *Blogue québécois de l'actualité constitutionnelle*. Il a publié pour l'Institut de recherche sur le Québec « *Les obstacles juridiques à une réforme du fédéralisme* ». Il publia à l'hiver 2012, aux éditions Dalloz, son premier ouvrage ayant pour objet les effets juridiques des décisions majoritaires prises lors d'un référendum.



M. Taillon s'est vu décerner le prix spécial de thèse du Sénat français de même que le prix de la jeune recherche en droit comparé remis par la Société française de législation comparée.

Daniel Turp

Daniel Turp est diplômé de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal, de Cambridge University et titulaire d'un doctorat d'État de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris (Paris II) (*summa cum laude*). Il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il y enseigne le droit international public, le droit international et constitutionnel des droits fondamentaux et le droit constitutionnel avancé. Il est également professeur invité à l'Université Laval où il est responsable d'un Séminaire sur la constitution québécoise.



Il est président de l'Association québécoise de droit constitutionnel. Il est également président du Conseil de la Société québécoise de droit international et membre du Conseil d'administration du Réseau francophone de droit international. Il a été député du Bloc québécois (1997-2000) et député du Parti québécois (2003-2008).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles en droit international et en droit constitutionnel, et notamment « *Le droit de choisir : Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même / The Right to Choose : Essays on Québec's Right to Self-Determination* » (2001) et « *Nous, peuple du Québec : un projet de Constitution du Québec* » (2005). Un nouvel ouvrage intitulé « *La Constitution québécoise- Essais sur le droit du Québec de se doter de sa propre loi fondamentale* » est sous presse et paraîtra en mai 2013.

Chantier n° 2 : Économie et souveraineté

Louis Bernard

Louis Bernard a étudié à l'Université de Montréal et au London School of Economics and Political Science. Il est avocat et docteur en droit. Il a passé plusieurs années dans la fonction publique québécoise et a été secrétaire général du Conseil exécutif du Parti québécois sous les premiers ministres René Lévesque, Pierre-Marc Johnson ainsi que Jacques Parizeau.

M. Bernard a également œuvré dans le secteur privé en tant que membre de la haute direction de la Banque Laurentienne du Canada de 1987 à 1999. Depuis, il agit à titre de consultant, notamment dans le secteur municipal et dans les négociations avec les Autochtones.



Stéphane Gobeil

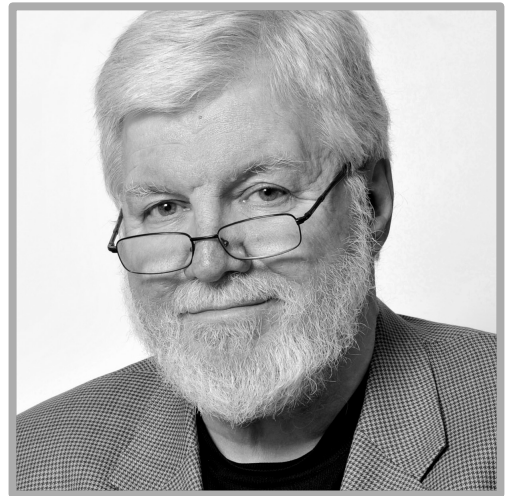
Stéphane Gobeil a occupé les fonctions de chercheur, de directeur de la recherche et finalement de conseiller politique au Cabinet du chef du Bloc québécois de 1998 à 2009.

Il a ensuite fondé une entreprise de conseils stratégiques et de rédaction. Il occupe le poste de conseiller politique au sein du Cabinet de Pauline Marois depuis le 1er août 2011. Il fut, entre autres, responsable de la rédaction de nombreux discours, plateformes électorales et de la préparation de plusieurs débats télévisés des chefs du Bloc québécois et du Parti québécois. Il est l'auteur de l'ouvrage « *Un gouvernement de trop* », paru en 2012.



Carl Grenier

Après des études de mathématiques et de géographie à l'Université Laval, Carl Grenier entre au ministère fédéral des Affaires extérieures en 1976. Il y sera notamment affecté à la délégation canadienne aux négociations commerciales multilatérales du GATT. En 1983, il se joint au nouveau ministère du Commerce extérieur à Québec, où il va s'occuper des négociations du libre-échange avec les États-Unis. En juillet 1990, il est nommé sous-ministre adjoint; au cours des dix années suivantes, il occupe successivement plusieurs postes dans trois ministères (Affaires internationales; Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Industrie, Commerce, Sciences et Technologies).



Il passe au secteur privé en 1999 pour diriger jusqu'en 2006 le Conseil du libre-échange pour le bois d'œuvre, un organisme de défense des intérêts de l'industrie forestière dans le conflit opposant le Canada et les États-Unis. Depuis 2002, il agit comme chargé de cours à l'Université Laval et plus récemment à l'École nationale d'administration publique.

Robert Laplante

Docteur en sciences sociales de l'École Normale Supérieure de Cachan (France) Robert Laplante est directeur de la revue *L'Action nationale* depuis 1999, revue à laquelle il collabore depuis près de vingt-cinq ans. Il a publié chez *L'Action nationale* Éditeur deux recueils de textes d'analyses politiques : « *Chronique de l'enfermement* » et, plus récemment, « *Ce qui cherche à naître* ». Robert Laplante a fondé et dirige *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique consacré exclusivement aux recensions des essais publiés au Québec.



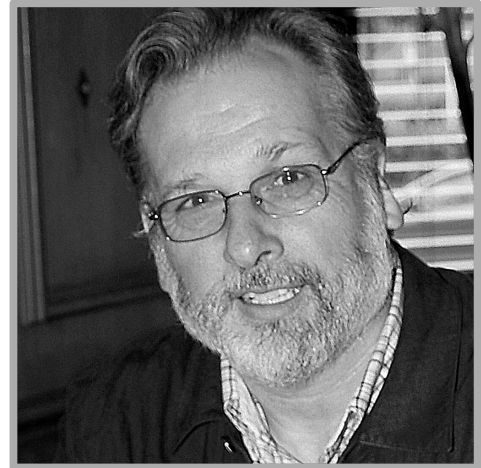
Sur le plan professionnel, Robert Laplante est directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine, un institut fondé par Jacques Parizeau. Il y a publié de nombreux travaux scientifiques, en particulier dans le domaine de l'économie politique, de l'exploitation forestière et dans celui de la reconversion écologique de l'économie.

Chantier n° 3 : Mobilisation et action politique

Pierre Dubuc

Depuis 1984, Pierre Dubuc est directeur et rédacteur en chef de *L'Aut'journal*, un mensuel qu'il a fondé. Il est aussi directeur de la revue *L'Apostrophe*.

En 1996, il a participé à la fondation de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, dont il a été le directeur pendant deux ans. Le 20 juillet 2005, il a annoncé son intention d'entrer dans la course à la chefferie du Parti québécois pour remplacer Bernard Landry, le chef démissionnaire. Il se lance dans la course au nom du SPQ Libre, de qui il a reçu l'appui à l'unanimité le 15 août 2005, et confirme sa candidature le 7 septembre 2005. Il est l'auteur de « *Le Québec et la nouvelle donne internationale* », paru aux éditions *Du Renouveau Québécois*, en 2011.



Michel Lemieux

Michel Lemieux est reconnu dans le milieu comme une ressource sénior du secteur de la recherche sociétale et marketing. Il y travaille professionnellement depuis près de 22 ans et il a supervisé ou exécuté près de 1300 recherches, de tout ordre, autant par des approches qualitatives (groupes de discussions, entrevues individuelles) que quantitatives (sondages, traitement de données). Son expertise porte autant sur la méthodologie que sur le conseil stratégique.

Il est l'auteur du livre « *Le voyage au Levant, de Lawrence d'Arabie à René Lévesque* ». Il a aussi publié « *L'Affreuse télévision* » et « *La télévision cannibale* », ainsi que plusieurs brochures pour différents ministères. Il a aussi publié une centaine d'articles de journaux et de revues sur différents sujets, donné de nombreuses entrevues dans les médias et prononcé de nombreuses conférences.



Michelle Bussières - Diplômée de l'Université Laval en droit et membre du Barreau du Québec, Michelle Bussières entre au service du gouvernement du Québec en 1978 au Conseil du statut de la femme.

Elle travaille ensuite au cabinet de la ministre d'État à la Condition féminine, puis au ministère du Commerce extérieur; elle ouvre et dirige la représentation du gouvernement du Québec en Colombie de 1984 à 1988.

De 1988 à 1994, Michelle Bussières occupe successivement le poste de directrice pour l'Amérique latine et les Antilles et de directrice des Affaires économiques à la Direction générale France.

Déléguée générale du Québec à Mexico, de 1994 à 1996, elle devient ensuite sous-ministre des Relations internationales. Secrétaire générale de l'Organisation Universitaire Interaméricaine de 2000 à 2002, elle dirige par la suite le Bureau du Québec à Barcelone.

Depuis 2005, elle est professeure associée à l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval.



Amélie Dionne - Détentrice d'un baccalauréat en communications et relations publiques, Amélie Dionne œuvre dans ce domaine depuis plus de dix ans.



Son cheminement de carrière et son active participation au sein de plusieurs organismes de développement l'ont amenée à développer un vif intérêt pour les enjeux politiques, économiques et sociaux.

Elle avait à peine 20 ans lorsqu'elle a été élue présidente de l'Association régionale des jeunes péquistes, puis présidente de l'Association étudiante du Cégep de Rivière-du-Loup.

Afin de parfaire ses connaissances des rouages de la politique québécoise, elle s'est engagée comme journaliste bénévole pour le journal universitaire Impact Campus à l'Université Laval.

Elle a été élue conseillère municipale à la Ville de Rivière-du-Loup il y a deux ans... qui traduit une passion pour la politique qui se transmet dans sa famille depuis trois générations.

Tania Kontoyanni - Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et diplômée du Conservatoire d'art dramatique de Montréal en 1994, Tania Kontoyanni a depuis partagé son travail de comédienne entre le théâtre, le cinéma et la télévision.

Toujours attirée par l'exploration des différentes formes de communication, elle est également animatrice (télé et spectacles), chroniqueuse, réalisatrice audio, auteure et metteuse en scène (variétés).

Mme Kontoyanni a été, entre autres, porte-parole pour la SAAQ auprès des jeunes en 1997, porte-parole pour le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté en 1998 et 1999, co-présidente du Conseil de la Souveraineté du Québec avec Gérard Larose de 2005 à 2008.

En 2005, Mme Kontoyanni animait les deux spectacles d'envergure soulignant les anniversaires des référendums de 1980 et de 1995.



Renaud Lapierre - Monsieur Lapierre a d'abord œuvré dans le secteur public québécois, où il a occupé des fonctions de haut niveau, notamment à titre de sous-ministre adjoint à l'énergie au ministère de l'Énergie et des Ressources, puis comme secrétaire général adjoint à l'emploi au Conseil exécutif.



Il a été membre des conseils d'administration de plusieurs sociétés d'État, dont Soquip, Nouveler et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il a travaillé, par la suite, dans le milieu des affaires où, à titre de principal dirigeant et actionnaire, il a contribué à la croissance de diverses firmes québécoises et à la création de quelques centaines d'emplois, chez Biron, Lapierre et ass., Congébec inc., Pelliko inc. et Services environnement Richelieu inc.

Il est présentement président de Viridis environnement inc., l'une des principales entreprises au Québec dans la gestion des matières résiduelles, et président du Domaine des Marguerites Charlevoix inc., un projet immobilier vert de 250 unités d'habitation à Baie Saint-Paul.

Danic Parenteau - Professeur de philosophie et de science politique au Collège militaire royal de Saint-Jean depuis sa réouverture en 2008, Danic Parenteau détient un doctorat en philosophie de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1).

Il a été auparavant professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent principalement sur les idéologies politiques et la question nationale québécoise.

Son dernier ouvrage, *Les 50 discours qui ont marqué le Québec* (Montréal, CEC), dont il est le coauteur, a été publié à l'automne 2011.

Il collabore régulièrement aux revues *L'Action nationale* et *Argument*.



Sébastien Ricard - Comédien, musicien, organisateur, militant indépendantiste et amoureux de la langue française, Sébastien Ricard est un artiste accompli et engagé. Diplômé de l'École Nationale de Théâtre en 1998, Sébastien RICARD est sollicité par toutes les scènes : au théâtre, à la télévision, au cinéma et à la ... tribune.



Auteur-compositeur, chanteur et musicien, il fonde en 1995 le groupe Loco Locass (avec Biz et Chafik), surtout connu pour la défense du français et ses prises de position politique. Il a joué de nombreux rôles dans les séries télévisées parmi les plus populaires des dernières années.

Au théâtre, il a tenu plusieurs rôles salués par la critique. Au cinéma, il a notamment interprété le célèbre chanteur des Colocs, Dédé Fortin, le rôle principal du film Dédé, à travers les brumes. Il a aussi tourné avec Pierre Falardeau (15 février).

Sébastien Ricard est engagé politiquement envers la promotion de la langue française et l'indépendance du Québec; il est le co-concepteur du marathon littéraire, le Moulin à paroles sur les plaines d'Abraham (2009 ; il a initié avec quelques amis Mars 2011 (vigiles hebdomadaires au Champ-de-Mars à Montréal) et a été très récemment co-porte-parole de la marche pour l'indépendance (2011) organisée par Cap sur l'indépendance.

On le retrouve régulièrement sur les tribunes politiques non partisans en faveur de l'indépendance du Québec.

Alice Tavares Mascarenhas - Titulaire d'une maîtrise en éducation de l'Université du Québec en Outaouais et d'un baccalauréat en littérature et en enseignement des langues secondes de l'Université Fédérale de Minas Gerais au Brésil, Alice Tavares Mascarenhas est traductrice et membre de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada. Depuis 2002, elle enseigne le portugais et l'informatique pour langagiers à l'Université du Québec en Outaouais et, depuis 2006, elle enseigne le portugais à l'Université de Montréal.

En 2010, elle a publié aux Éditions Guérin Aqui e Agora, un manuel de portugais langue seconde. Elle est aussi membre du Comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).



Ancienne coordonnatrice de Synapse Montréal auprès du réseau Cap sur l'indépendance et ancienne membre du conseil d'administration du Mouvement Montréal français et du Mouvement Québec français, Alice Tavares Mascarenhas est indépendantiste et fière militante depuis son arrivée au Québec en 1998.



**CONSEIL
DE LA SOUVERAINETÉ
DU QUÉBEC**

Conseil de la souveraineté du Québec

Suivez-nous sur
Facebook, Twitter et sur le Web
www.souverainete.info
[@ConseilSouvQC](https://twitter.com/ConseilSouvQC)

États généraux sur la souveraineté du Québec

Suivez-nous sur
Facebook, Twitter et sur le Web
www.etats-generaux-quebec.org
[@EtatsgenerauxQC](https://twitter.com/EtatsgenerauxQC)

2639, rue Beauclerk
Montréal (Québec) H1N 3J4
Téléphone : 514-303-6561
Télécopieur : 514-303-6562
unis@souverainete.info